



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 1ER JUILLET 2019

Le **lundi 1er juillet 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, François CRAMILLY, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à William GUILLARD, Marie-Claude BEAUFILS à Daniel ROUSSEL, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Amandine TAVARES GOMES à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA, Patrick GIRAUD à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Robin DAVID, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame BIDEAUX est nommée secrétaire de séance.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS POUR L'OPERATION VIDEO-PROTECTION - CM/19/070

Il est rappelé au Conseil Municipal que la Ville a sollicité des demandes de subventions auprès du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) ainsi que du Département afin de financer une partie de l'opération « installation d'un système de vidéo-protection sur la commune ». Une délibération avait ainsi été adoptée lors du Conseil Municipal en date du 7 mars 2019 sur laquelle figurait également une demande d'autorisation de déploiement de ce dispositif sur le territoire auprès des services de la Préfecture.

Il s'avère que le FIPD n'a pas octroyé de subvention en raison d'une restriction de crédits. Par contre, le Conseil Métropolitain a adopté une délibération permettant d'apporter un fonds de concours pour cette opération lors de sa réunion en date du 27 mai 2019.

C'est pourquoi le Conseil Municipal est informé que Monsieur le Maire souhaite solliciter un fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de cette opération et de modifier le plan de financement comme suit :

Dépenses		Recettes		
	Montant		Montant	%
Étude, fourniture et pose de caméras (montant HT)	228 265.57€	FSIC (20% du montant HT)	45 653.11€	16.67%
		Département de Seine Maritime (20% du montant HT)	45 653.11€	16.67%
TVA	45 653.11€	Autofinancement	137 678.84€	50.26%
		FCTVA	44 933.62€	16.40%
Total TTC	273 918.68€	Total TTC	273 918.68€	100,00%

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dispositions qui précèdent et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Métropole Rouen Normandie ainsi que du Département de la Seine Maritime.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L 2211-1,

VU le Code de la Sécurité Intérieure et notamment ses articles L 223-1 à L 223-9 et L 251-1 à L 2551,

VU la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

VU la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI) du 14 mars 2011,

VU la délibération du 7 mars 2019,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une demande de fonds de concours auprès de la Métropole Rouen Normandie en complément de la demande de subvention effectuée auprès du Département de la Seine Maritime.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à l'opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 23 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
16	27	pour: 23 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 01 juillet 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

